

## **MAINTENANCE DE LA VOIRIE PUBLIQUE PROGRAMME 2010**

### **ANNEXE À LA D.C.M. DU 28 JANVIER 2010**

Dans le cadre du programme d'investissement 2010, une somme de 1 935 000 € TTC a été réservée pour la maintenance de la voirie communale à la réalisation des opérations suivantes :

- **RÉNOVATION DES TAPIS ROUTIERS ET GROS ENTRETIEN DE VOIRIE EN RÉGIE**

La maintenance de la voirie communale se traduit par des actions de reconstruction et restauration des chaussées et trottoirs, dont le coût prévisionnel se monte globalement à 1 860 000 € dont 360 000 € pour les interventions en régie directe.

Ces travaux comportent notamment :

- la reprise des structures de chaussée,
- la réfection de bordures et caniveaux,
- l'application de revêtements routiers,
- l'aménagement de trottoirs,
- la réfection de revêtement en asphalte.

- **OPÉRATIONS LIÉES À L'INTERVENTION DES CONCESSIONNAIRES**

À l'occasion des travaux effectués par les concessionnaires, le Service Travaux entreprend des restaurations élargies des trottoirs et chaussées touchés par des tranchées.

Les prévisions portent sur un besoin annuel évalué à 75.000 €.

Les textes réglementaires, relatifs à la coordination des travaux, imposent la communication à tous les intervenants du programme annuel des travaux à réaliser sur les voies communales. La liste ci-annexée a été élaborée en tenant compte des intentions connues des gestionnaires des réseaux souterrains, mais peut subir quelques modifications si des travaux imprévisibles doivent être exécutés par ceux-ci en cours d'exercice.